

Etat des lieux de la population de saumon et analyse des captures par les pêcheurs amateurs aux lignes sur les bassins de la Flèche et des Abers

Données générales sur les bassins

On retrouve d'Est en Ouest, la Flèche, le Quillimadec, l'Aber Wrac'h, l'Aber Benoit et l'Aber Ildut. Ces petits fleuves côtiers présentent des milieux aquatiques perturbés liées à une forte exploitation du sol pour l'agriculture. Les productions légumières très présentes dans le Léon font en effet l'objet de nombreux traitements chimiques et d'apports en nutriments. La qualité de l'eau y est donc dégradée.

Les parties aval des Abers se trouvent dans des fonds de vallée encaissés ce qui leur a valu des modifications localement importantes du lit et des berges : travaux d'hydraulique agricole et créations de plans d'eau.

Le saumon atlantique colonise certains de ces cours d'eau (Aber Ildut, Aber Wrach) mais les capacités d'accueil sont assez faibles.

Certains cours d'eau (Flèche notamment) sont bien fréquentés par la truite de mer.

⇒ Surface : 427 km²

⇒ Linéaire colonisé régulièrement par le saumon : 60 km

⇒ Linéaire potentiel ou historique colonisé par le saumon : 101 km



Ces bassins ne font pas l'objet d'un suivi du recrutement annuel par la méthode des indices d'abondance de juvéniles de saumon.

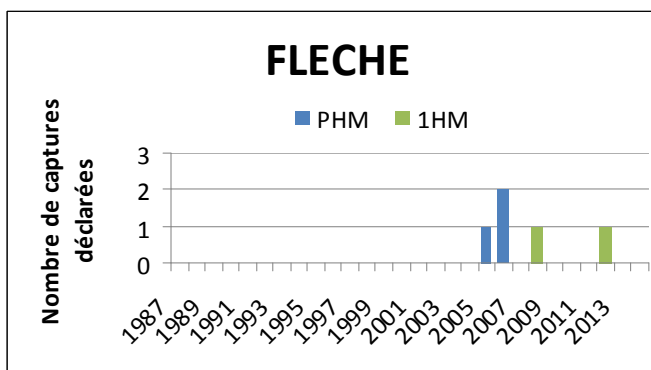
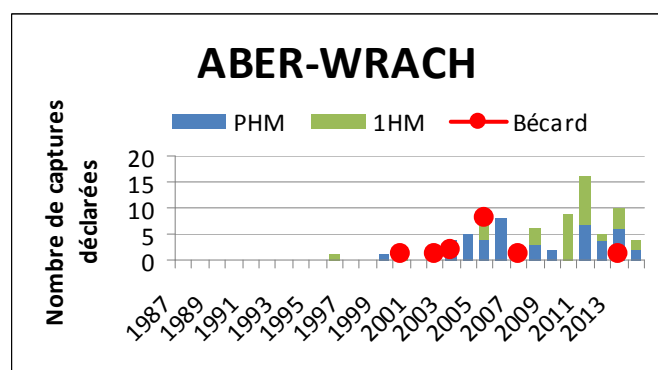
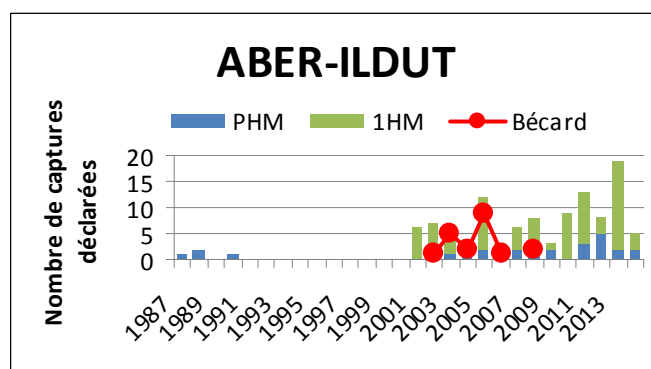
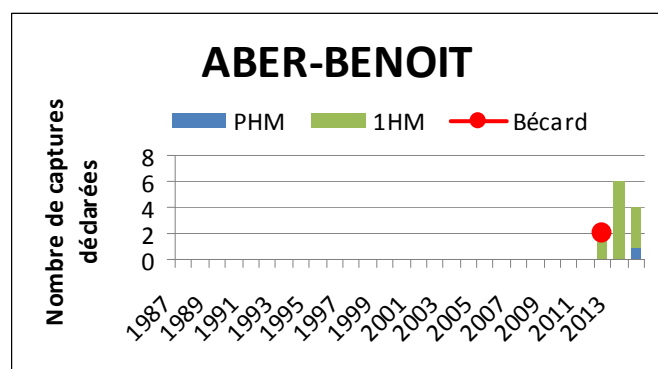
La réalisation d'une cartographie des habitats de juvéniles de saumon et la mise en place d'un réseau de suivi du recrutement annuel sont prévus sur le bassin de l'Aber Wrac'h d'ici 2017.

Les populations de saumon sur les petits côtiers du Nord Ouest (Flèche, Quillimadec, Abers Wrac'h, Aber Benoit et Aber Ildut) sont mal connues. La pêche du saumon est autorisée sur la Flèche et les cours d'eau des Abers.

Etat des lieux de la population de saumon et analyse des captures par les pêcheurs amateurs aux lignes sur les bassins de la Flèche et des Abers

Gestion de la pêche du saumon

Captures par les pêcheurs amateurs aux lignes de 1987 à 2014



De 1987 à 2014, la moyenne des déclarations annuelles est de 3 saumons de printemps et de 5 castillons. Depuis les années 2000, l'essentiel des captures est réalisé sur l'Aber Ildut et l'Aber Wrach

Depuis 2000, la fermeture anticipée de la pêche des saumons de printemps a été déclenchée 3 fois sur l'Aber Wrach.

TAC 2016-2017

Valeurs des TAC PHM depuis 2000 sur la Flèche

2000-2012 : 6 PHM

PHM : 6

2013-2015 : 5 PHM

1HM : 58

Valeurs des TAC PHM depuis 2000 sur l'Aber Wrach

2000-2012 : 6 PHM

PHM : 7

2013-2015 : 5 PHM

1HM : 66

Valeurs des TAC PHM depuis 2000 sur l'Aber Ildut

2000-2012 : 7 PHM

PHM : 8

2013-2015 : 6 PHM

1HM : 71

Valeurs des TAC PHM depuis 2000 sur l'Aber Benoit

2000-2012 : 5 PHM

PHM : 6

2013-2015 : 4 PHM

1HM : 52

Période d'ouverture de la pêche :

Saumon de printemps : du 14 mars au 15 juin

Castillons : du 16 juin au 15 octobre

sur l'Aber Ildut la pêche des castillons est autorisée du 16 juin au 20 septembre

Fermatures anticipées de la pêche des PHM pour cause d'atteinte du TAC depuis 2000 sur l'Aber Wrach

⇒ 18/04/2006

⇒ 10/06/2011

⇒ 08/05/2015

Réalisation et conception : M.A. Arago, Onema DIR Bretagne - Pays de Loire - G. Germis, Bretagne Grands Migrateurs
Avec la contribution de : C. Sauvadet, CNIS - Pôle Onema-INRA - N. Bourré, FDPPMA29

Source des données : FDPPMA 29 (Indices d'abondance de juvéniles de saumon - cartographie des habitats) - CNIS (Captures de saumon par les pêcheurs amateurs aux lignes) - Chapon P.M., Onema (linéaire de répartition du saumon actuel et historique) - DREAL Loire-Bretagne (cours d'eau classés en liste 2 du L214.17)